



Conférence du District 9220

Adoption de résolutions

Les Présidents des clubs du District présents lors de la Conférence du District ou ayant donné une procuration de vote se sont prononcés sur les trois résolutions figurant en annexe.

Nombre de votants : 43 dont 21 procurations

Résolution n° 2023-01

Pour : 34 Contre : 3 Abstentions : 6

Résolution adoptée

Résolution n° 2023-02

Pour : 40 Contre : 1 Abstentions : 2

Résolution adoptée

Résolution n° 2023-03

Pour : 26 Contre : 13 Abstention : 4

Résolution adoptée

Les présidents ont par ailleurs adopté à l'unanimité les désignations des représentants du District 9220 au Conseil de Législation du Rotary International :

- Manoj Vaghjee
- Dominique Pota

Fait à Saint Denis , le 2 juin 2023

Le Gouverneur 2022-2023

Le Secrétaire du District

Yves GRONDIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Yves Grondin".

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Gilbert La Porte".

Gilbert LA PORTE



2023-01

Objet : Affectation de l'excédent du compte pour l'administration du District, de l'IPDG

Dans le respect du règlement intérieur du Rotary International, l'IPDG doit remettre et faire approuver, dans l'année suivant la fin de son mandat et ce au plus tard lors de la Conférence du District, un état financier et un rapport annuel des comptes du district.

Le bilan du compte des fonds pour l'administration du District peut laisser apparaître un excédent. Comme l'affectation et l'utilisation de cet excédent ne répond pas à des règles clairement définies au sein du district 9220, la résolution ci-dessous est présentée pour y remédier.

Le club a décidé de proposer la résolution suivante lors de sa réunion du 25 Mars 2023

Après l'approbation des comptes de l'IPDG (année N-1) lors de la conférence de **district**, si le bilan du compte des fonds pour l'administration du District **présente** un excédent, l'IPDG devra verser cet excédent sur le compte du DGE (**année N+1**), au plus tard dans les 15 jours suivant cette conférence de district.

Président
Teddy Techer.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "T. Techer", written over a large, stylized flourish.

Secrétaire
Henriette Laroque

A handwritten signature in black ink, appearing to be "H. Laroque", written over a large, stylized flourish.

2023-02

Projet de résolution présenté à la Conférence 2023 du District 9220
par Yves GRONDIN, Gouverneur du District 2022-2023.

Objet : Affectation des excédents résultant de l'approbation du compte des fonds pour l'administration du District des PDG 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021

Comme l'affectation et l'utilisation de ces excédents ne répondent pas à des règles clairement définies au sein du district 9220, comme aucune décision n'a été prise jusqu'à maintenant concernant leur affectation, cette résolution spécifique est présentée pour y remédier.

Il est proposé la résolution spécifique suivante :

Les excédents résultant de l'approbation du compte des fonds pour l'administration du District des gouverneurs 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 du district 9220 du Rotary International seront versés au plus tard dans les 15 jours suivant la Conférence de District sur le compte du gouverneur 2022-2023.

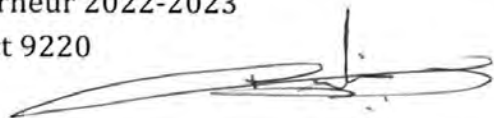
Le gouverneur 2022-2023 présentera un projet d'utilisation et d'affectation de ces sommes dans le respect des règles établies par le Rotary International.

Ce projet sera transmis à tous les présidents au plus tard le 31 mai, et soumis à un vote en ligne avant le 30 juin.

Yves GRONDIN

Gouverneur 2022-2023

District 9220



2023-03

Projet de résolution présenté à la Conférence 2023 du District 9220 par le Rotary Club Saint-Pierre /Entre-Deux.

Objet : Choix de désignation au poste d'adjoint au gouverneur

Préambule

-Attendu que les adjoints de gouverneur sont nommés par le gouverneur élu pour motiver et soutenir des clubs, pour les aider à prospérer.

-attendu que l'adjoint au gouverneur doit avoir de solides connaissances des clubs, du district et du Rotary, y compris des politiques et des outils en ligne du Rotary

-attendu que l'adjoint au gouverneur doit avoir des aptitudes et qualités démontrées en leadership, y compris l'écoute, la communication, la motivation, la disponibilité, l'intégrité et la proactivité

-attendu que le choix de désignation de l'adjoint du gouverneur doit se faire en conformité avec les critères minimaux du Code of Policies article 17-030-1

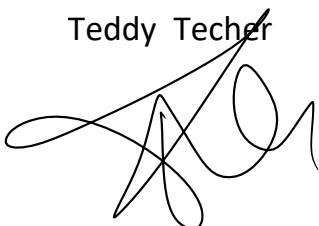
- Être un membre actif en règle d'un club du district depuis au moins trois ans
- Avoir été président d'un club pendant une année complète ou président fondateur pendant au moins six mois

Le comité du Rotary Club Saint-Pierre/Entre-deux, a validé la proposition de résolution suivante lors de sa réunion du 25 Mars 2023.

- ***L'adjoint au gouverneur doit être membre d'un Rotary Club du District qui est en règle vis-à-vis du RI et du District.***
- ***Il doit être en règle vis-à-vis de son club et être un rotarien actif avec une bonne assiduité aux réunions de son club suivant une attestation du secrétaire du Club.***
- ***Il doit avoir assisté au moins à une Conférence de District.***
- ***Un président en exercice ne peut être nommé pour l'année suivante***

Président

Teddy Techer



Sécrétaire

Henriette Laroque

